

Sources : *De constructione castri Saphet : construction et fonctions d'un château fort franc en Terre sainte*, éd. par Robert Burchard Constantijn Huygens, Amsterdam, 1981 (Verhandelingen der Koninklijke Nederlandse Akademie van wetenschappen. Afdeling Letterkunde. Nieuwe Reeks, 111).

Études et bibliographie : BARBÉ, Hervé, et DAMATI, Emanuel, « Le château de Safed : sources historiques, problématique et premiers résultats des recherches », dans *La fortification au temps des Croisades*, éd. par Nicolas Faucher, Jean Mesqui et Nicolas Prouteau, Rennes, 2004 (Archéologie et culture), p. 77-93; EIDEM, « La forteresse médiévale de Safed : données récentes de l'archéologie », *Crusades*, 3 (2004), p. 171-173, figs. 1-5; BENVENISTI, Meron, *The Crusaders in the Holy Land*, New York, 1972; CONDER, Claude Reignier, et KITCHENER, Horatio Herbert, *The survey of Western Palestine : memoirs of the topography, orography, hydrography, and archaeology. Volume 1 : Galilee*, Londres, 1881; KENNEDY, Hugh, *Crusader castles*, Cambridge, 1994; PRINGLE, Denys, *Secular buildings in the Crusader kingdom of Jerusalem : an archaeological gazetteer*, Cambridge, 1997; IDEM, *The churches of the Crusader kingdom of Jerusalem : a corpus. Vol. 2 : L-Z (excluding Tyre)*, Cambridge, 1998.

SAINT-ANTOINE, ordre des Hospitaliers de.

Associés aux frères des ordres militaires dans certains privilèges, confondus avec eux par quelques auteurs peu scrupuleux, les Hospitaliers de Saint-Antoine doivent toutefois en être fermement distingués. Selon la tradition, c'est pour abriter les reliques de saint Antoine rapportées d'Orient vers 1070 qu'une première église fut fondée à La Motte-aux-Bois en Dauphiné. Une communauté d'hospitaliers s'y installa, s'occupant des pèlerins venus nombreux prier le saint ermite, pour obtenir par son entremise la guérison du « mal des ardents » ou « feu Saint-Antoine », ainsi que l'on appelait alors l'ergotisme dont ils étaient les victimes. Favorisés par les donations, les Antonins implantèrent le long des routes d'Europe de nombreuses maisons, auxquelles le nom de commanderie est parfois donné. En 1247, ils obtinrent d'Innocent IV le privilège de suivre la règle de saint Augustin et de se constituer en une congrégation religieuse. Cinquante ans plus tard, en 1297, Boniface VIII érigea le prieuré de Saint-Antoine-en-Viennois en abbaye chef d'un ordre de chanoines réguliers, à la fois hospitaliers et clercs, spécialisés dans l'entretien d'établissements d'assistance destinés aux « ardents » et dans la desserte des chapelles qui leur étaient rattachées. Les Antonins reçurent de la papauté de nombreux autres privilèges comme la possibilité annuelle de quêter dans toutes les paroisses de la chrétienté, l'autorisation d'entretenir un hôpital ambulatoire suivant les déplacements de la curie et la faculté de recueillir les restes de la table du pape et de ses familiers. À partir de la fin du XIV^e siècle, la disparition du « mal des ardents » ne mit pas un terme à la vocation hospitalière des Antonins, leurs maisons recevant dès lors les victimes de toutes les misères ainsi que les pèlerins, à l'instar des autres ordres hospitaliers.

Daniel LE BLÉVEC

Études et bibliographie : MISCHLEWSKI, Adalbert, *Grundzüge der Geschichte des Antoniterordens bis zum Ausgang des 15. Jahrhunderts*, Cologne et Vienne, 1976 (Bonner Beiträge zur Kirchengeschichte, 8); IDEM, *Un ordre hospitalier au Moyen Âge : les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois*, Grenoble, 1995 (La pierre et l'écrit).

SAINT-ANTOINE EN HAINAUT, ordre de.

Parfois assimilé à un ordre militaire, Saint-Antoine en Hainaut était en réalité un ordre laïque de chevalerie. Sa fondation doit avoir eu lieu après 1350 et, au plus tard, au début du XV^e siècle, aucune date précise n'étant avérée. Les Bavière de Hainaut – le comte Aubert (1358/1389-1404), longtemps régent au nom de son frère Guillaume III, et son fils Jean, élu de Liège (1389-1417/1418), puis régent de Hollande (1418-25) – y jouèrent sans doute un rôle majeur. Ouvert aux femmes, l'ordre était régi par le roi, qui désignait les chevaliers, les officiers – le connétable et le maréchal – et les receveurs, lui-même étant choisi par la généralité de l'ordre. Noble ou pourvu de grades académiques, tout sociétaire était tenu d'avoir une conduite irréprochable envers les faibles, l'ordre et la noblesse. Il devait jouir de revenus confortables, acquitter un droit d'incorporation à la communauté et, de même, payer pour la quitter. Il portait un collier d'argent doré ou de simple argent selon son rang – chevalier ou écuyer –, auquel étaient appendus un tau et une clochette, dans les mêmes métaux, symboles de saint Antoine. L'ordre, auquel certains auteurs ont pu prêter quelques expéditions militaires, connut son efflorescence durant la première moitié du XV^e siècle, comptant dans ses rangs de nombreux nobles hennuyers – les Havré, Boussu, Lalaing, Trazegnies, Ligne – et étrangers, ainsi que de puissants dynastes – Jean de Heinsberg, évêque de Liège, Bavière, etc. Il dépérit cependant après 1450, probablement éclipsé par l'ordre de la Toison d'or lorsque le Hainaut fut intégré aux États bourguignons.

Alain MARCHANDISSE

Études et bibliographie : CHAUSSIER, Claude, « L'ordre militaire des chevaliers de Saint-Antoine en Hainaut (XIV^e-XV^e siècles) », dans *Sixième Congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique et LIIF Congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique : Congrès de Mons, 24-27 août 2000. Actes. Tome 3*, Charleroi, 2002, p. 463-476; *L'ordre des chevaliers de Saint-Antoine en Hainaut (XIV^e-XV^e siècles) : Histoire de l'ordre des chevaliers de Saint-Antoine de Hainaut*, par Claude Chaussier; *Armorial de l'ordre des chevaliers de Saint-Antoine en Hainaut*, par Gonzague van Innis, Bruxelles, 1994; MARCHANDISSE, Alain, « L'ordre de Saint-Antoine en Hainaut et L'Homme à l'ailette de la Gemäldegalerie de Berlin : quelques prolégomènes provisoires », dans *Liber amicorum Raphaël de Smedt. 2 : Artium historia*, éd. par Joost Vander Auwera, Louvain, 2001 (Miscellanea Neerlandica, 24), p. 117-131.

SAINT-BLAISE D'ARMÉNIE, ordre de. L'existence de l'ordre de Saint-Blaise à prouver.